

## **Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAENR)**

### **Concertation Publique**

*Madame, Monsieur,*

La [loi ENR du 10 mars 2023](#) permet aux collectivités d'établir des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAENR) sur leur commune, dans le but d'atteindre la neutralité carbone en 2050 au niveau national.

Notre collectivité s'inscrit dans cette démarche de transition énergétique.

Vous êtes donc conviés à donner votre avis sur les choix de votre collectivité en participant à la concertation publique qui se déroulera :

**Du lundi 18 Novembre au vendredi 6 Décembre prochains**

Votre participation pourra se faire de deux manières :

- En vous rendant en Mairie, 18 rue d'Aubie, où vous pourrez consulter les documents liés à cette concertation aux horaires d'ouverture habituels.  
Un cahier de remarques sera mis à votre disposition et Mr Le Maire pourra vous apporter toutes les précisions nécessaires, en matinée, sur demande auprès de l'accueil.
- En vous rendant sur le site [www.valdevirvee.fr](http://www.valdevirvee.fr) où vous pourrez consulter tous les documents en ligne. Vous pourrez alors adresser vos remarques ou vos questions à l'adresse mail suivante : [communication@valdevirvee.fr](mailto:communication@valdevirvee.fr)

À l'issue de cette concertation, les résultats seront transmis à la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais qui en prendra connaissance et les transmettra aux services de l'État.

Comptant sur votre forte participation et restant à votre disposition pour tout renseignement,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux et distingués.

Votre Maire  
**Christophe MARTIAL**